

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 MAI 2010 A 18H00

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la séance 14.
Sous la présidence de Monsieur Roland CHAREYRON, Maire.

Présents : Messieurs CHAREYRON, CHASTEL, LAMAT,
FLANDIN, MISSONNIER, MOSNIER, TIXIER
Mesdames AUZAT, GROVEL, SABATIER, TIXIER A, TIXIER M,
Mesdemoiselles ANDRE, BAYLOT

Absent : Eric SOULIGOUX

Secrétaire de séance : BAYLOT Christelle

En ouverture de séance, Monsieur Roland CHAREYRON souhaite la bienvenue aux membres du conseil, puis il présente l'ordre du jour.

Le compte rendu de la réunion précédente est remis à chaque membre, il sera soumis au vote lors du prochain Conseil Municipal.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

M. le Maire expose l'objet des deux projets complémentaires, à savoir d'une part l'aménagement du Centre Bourg, avec la Communauté de Communes pour ce qui concerne la partie embellissement du Bourg et la Commune pour le reste des travaux et d'autre part l'aménagement des terrasses sous l'église. Ce dernier point a fait l'objet d'une présentation aux représentants du Musée de la Vigne.

M. le Maire explique que l'ensemble de ce programme a pris du retard du fait de la défaillance du premier architecte, d'où l'obligation de lancer une nouvelle consultation qui a permis de désigner le Cabinet MIRAMAND. Il laisse la parole aux intervenants qui se présentent. Victor MIRAMAND, paysagiste, chargé de la conception du projet et de son développement à l'intérieur du village, Nicolas CHAPUT, géomètre et maître d'œuvre, qui travaille sur la partie ingénierie et la partie technique du chantier.

M. MIRAMAND fait une présentation du projet, il donne tout d'abord la lecture du diagnostic du cœur et des abords du village. L'intérêt primordial est de sauvegarder l'apparence actuelle avec une histoire riche du village : son intérieur est très intime et secret avec plusieurs rues et petites ruelles. L'extérieur du village dénote une nature exubérante avec une silhouette du bourg perché. Les éléments forts qui entourent Vieille-Brioude sont le Jardin vers l'église mais aussi les petits jardins près du Ceroux.

Afin d'exploiter les qualités et le potentiel existant il convient de faire dans un premier temps l'inventaire des chemins, des espaces et de proposer ainsi une hiérarchie pour faire bon usage des routes, des rues et des axes de circulation.

Devront être aussi analysés les espaces ouverts tels que les places ou placettes et les jardins (jardin de la vigne et espaces résiduels).

La question du stationnement est à réfléchir, l'axe général et la place de l'église sont à exploiter, des places font défaut ailleurs.

L'occupation du bâti est très dense côté sud et très irrégulière au nord voire à l'abandon.

D'un point de vue opérationnel, tout ce qui concerne la valorisation du paysage dans le centre bourg sera étudié en collaboration avec la Communauté de Communes.

La distribution des réseaux est aussi à redéfinir.

Le but principal est de mettre en valeur le cœur du village et de se poser les questions suivantes :

- Comment on demande à voir le site ?
- Comment on le parcourt ?
- Comment on jardine ce site ?

Les intentions du projet :

- concernant les rues, c'est de remettre en valeur le tissu urbain en amenant une qualité avec des matériaux tels que les pavés ou les galets. Pour les rues, créer une bande de circulation centrale en pavés avec une largeur de 2,5 m, les accotements pourraient être plutôt sombres, l'eau serait ramenée au centre. La gestion des eaux pluviales est à décaler du mur ce qui laisse un espace pour la terre et ainsi mettre des plants.
- Pour les ruelles la bande de circulation centrale est de 2m, elle pourrait être aménagée avec des galets de couleur claire panachée et les accotements au pied des murs en galets basalte.
- Pour ce qui concerne les places, le partage doit se faire entre les emplacements des stationnements et les espaces dédiés à la détente et au jardin.
- Place du Pointel, la mise en valeur de la vue depuis le terre-plein est indispensable, pour ce faire deux arbres doivent être enlevés, les emplacements des voitures doivent être reculés et l'insertion de deux escaliers est à étudier, en fonction de l'usage réservé.
- Place de la Pireyre, il y a lieu de conserver les emplacements existants, l'aménagement simple consiste à créer un espace dédié à la contemplation avec des arbres pour créer de l'ombre.
- La Rue de la Polka pourrait devenir piétonne.
- Dans le quartier de Marand l'emplacement des anciennes bâtisses pourrait être conservé, une aire de jeux de boules peut s'intégrer, des espaces peuvent être appropriés par les habitants pour des jardins, les poches de stationnement sont à réfléchir...

M. TIXIER René tient à signaler :

Où vont se garer toutes les voitures ?

M. le Maire demande si toutes les voitures stationnées sont utilisées tous les jours notamment sur la Place de la Pireyre

L'importance du stationnement n'est pas à négliger, en revanche un choix devra être fait entre le nombre maximal de places de stationnement réellement nécessaires et la valorisation des lieux.

M. MIRAMAND souligne la sous utilisation des places de stationnement le long de la nationale 102.

M. LAMAT ajoute qu'une proposition de rachat d'un bâtiment peut éventuellement être envisagée dans le cadre d'une extension du nombre des places de stationnement

- Comment vont pouvoir passer les engins agricoles ?

Il n'est pas question de diminuer la largeur réservée à la circulation, actuellement divers pots de fleurs longent les habitations.

- Comment va pouvoir s'effectuer le déneigement ?

A ce jour les ruelles ne sont pas traitées par les équipements appartenant à la Commune.

- Mme GROVEL demande si les pavés ne sont pas glissants lorsqu'il pleut ?

La pose peut être réalisée avec des pavés « éclatés » ce qui crée des imperfections et entraîne plus d'adhérence.

M. LAMAT précise que les galets éclatés peuvent supporter le traitement avec le sel alors que le béton désactivé réagit mal au sel.

M. MIRAMAND ajoute que les pavés et galets sont des matériaux nobles et durables dans le temps.

- Mme SABATIER signale que le passage des poussettes sur ces matériaux est désagréable et Mme TIXIER Monique ajoute que les personnes âgées ont du mal à se déplacer sur les galets.

Le choix de ces matériaux a été fait à Lavaudieu, une visite peut être envisagée pour se rendre compte du résultat.

- M. TIXIER précise que les employés de la Commune au service technique sont deux et l'entretien des espaces verts nécessite du temps

M. MIRAMAND répond qu'il ne s'agit pas de jardinage intensif, la gestion consiste en un espace réservé au fauchage

- M. le Maire demande si l'emplacement de canisettes est judicieux,

M. MIRAMAND répond qu'il faut ensuite sensibiliser les propriétaires de chiens à l'utilisation de ce système

M. MIRAMAND ajoute que l'essentiel est de satisfaire la majorité des demandes sans pour autant dénaturer le projet, à savoir que l'éducation et le civisme de chacun vont de soi.

Un autre choix devra être arrêté avant le début des travaux concernant les réseaux unitaires ou séparatifs. S'ensuit un débat, une étude de faisabilité des deux possibilités sera faite.

Le budget prévisionnel des différentes tranches est communiqué, à savoir que le début des travaux est envisageable pour l'automne prochain, avec un étalement des autres tranches sur les années à venir.

- Tranche 1 479 000 HT dont 230 000 HT financé par la Communauté de Communes
Et une subvention au titre de l'assainissement non estimée à ce jour
Cette tranche prévoit en plus la réfection de la cour du gîte et le mur de soutènement de la Place de l'Eglise.
- Tranche 2 194 000 HT
- Tranche 3 258 000 HT
- Tranche 4 198 000 HT

Une prise en charge par la Communauté de Communes des tranches 2 à 4 sera à revoir en temps utile.

M. MIRAMAND explique que le site doit susciter l'envie d'être vu :

- Les boisements qui longent l'Allier sous le pont et sous la façade urbaine côté Ceroux sont à exploiter. Ex : bois de chauffage
- L'exploitation agricole existante est une opportunité en terme d'activité.
- La proximité des jardins sur les fonds de la vallée du Ceroux où se trouvent des richesses cachées.
- L'action doit aussi être d'affirmer le potentiel existant avec des belvédères.
- Le fait de parcourir le site via des pratiques piétonnes est aussi un moyen de faire connaître le réseau des chemins et des sentiers autour du village avec des boucles. Les terrasses sous l'église peuvent être une extension du jardin de la vigne.
- A ce stade l'étude est en cours, au cœur du jardin une idée de verger conservatoire est envisageable, une parcelle où il y a une ruine, appartenant à un propriétaire privé pourrait faire l'objet d'un achat par la Commune et devenir une cabane de jardin...
- Un dispositif existe afin d'obtenir des financements dans le cadre d'un contrat nature et paysage, un dossier est alors à déposer dans le cadre des contrats AUVERGNE +.

DEMANDE OPAC

M. le Maire donne lecture du courrier de l'OPAC concernant l'aménagement d'un logement locatif social, la Commune est sollicitée pour verser une participation à hauteur de 8219 Euros hors taxes.

En effet, cette opération a fait l'objet de plusieurs consultations avec des résultats dépassant de 33 % le budget de l'OPAC.

La nouvelle consultation de mi janvier 2010 est plus favorable et permet de réaliser l'opération, l'OPAC demande à la Commune de participer pour les travaux du muret de clôture en limite du domaine public à hauteur de 8 219 € HT montant maximum.

Monsieur le Maire rappelle l'engagement moral de l'ancienne municipalité et l'importance du logement social en général. Une participation sera demandée à la CCB dans le cadre de l'aménagement du Quartier de Marand.

Adopté à l'unanimité.

Sans autre observation et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.